

## LETTRE D'INFORMATION N°7

Messassiennes, Messassiens, chers amis,

Dans la dernière lettre d'information n°6, je vous informais des événements de la commune notamment avec le retour de la « Fête de l'Océan. »

Les efforts des associations concourent à rendre notre commune plus vivante et créent des liens sociaux et humains forts dans notre population. On juge souvent de la vitalité d'une commune à sa vitalité associative. Je suis fier de pouvoir compter sur cette vitalité jamais démentie chez nous.

Au nom de la Municipalité, je souhaite féliciter et remercier tous ces bénévoles qui tout au long de l'année n'économisent ni leur temps ni leur énergie.

Mais à travers eux et en leur nom, je souhaite également remercier toutes celles et tous ceux d'entre vous qui s'engagent à leurs côtés.

Le week-end prochain, le samedi 3 décembre, l'association des parents d'élèves organise un marché de Noël derrière la cour de la Mairie de 15h à 19h. Autres festivités : le dimanche 11 décembre, la municipalité offre un goûter aux Messassiennes et Messassiens de 65 ans et plus au 31 décembre de cette année. Après le goûter, un spectacle de chansons sera offert à nos aînés avec la participation de notre artiste locale, Brigitte Lecoq. Cet événement sera également ouvert à tous.

Avant les fêtes de fin d'année, les élu.e.s passeront pour attribuer aux habitants de 70 ans et plus un colis de fêtes.

La Révision du PLU de Messas arrive prochainement à son terme. L'enquête publique débutera le 2 janvier et se terminera le 31 janvier 2023 à 18h. Le commissaire enquêteur nommé par le tribunal, est Monsieur Michel Benoît. Il sera présent également présent en mairie le vendredi 6 janvier de 10h à 12h, le samedi 21 janvier de 10h à 12h et le mardi 31 janvier de 15h-18h.

Vous pouvez également lui écrire par mail à l'adresse : [pluihd@ccterresduvaldeloire.fr](mailto:pluihd@ccterresduvaldeloire.fr)

Pour rappel, les habitants qui ont constaté des dégâts pouvant avoir été causés par les mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols de cette année, sont invités à se déclarer le plus vite possible. La déclaration doit être faite par courrier à l'attention de Monsieur le Maire. Les dégâts observés doivent être décrits et accompagnés de photos pour que le dossier soit recevable. La ville constituera un dossier de demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle auprès de la Préfecture du Loiret. L'ensemble de ces documents peut être transmis par voie postale ou par mail à l'adresse [accueil@ville-messas.fr](mailto:accueil@ville-messas.fr), avant le 15 décembre 2022.

Comme précisé dans notre lettre d'information antérieure, nous avons décidé d'économiser au maximum notre consommation énergétique. Comme vous avez pu le constater l'éclairage public s'éteint à 20h30 sur l'ensemble de notre commune hormis les mercredis où le parking est allumé jusqu'à 23h30. En effet, il a été convenu avec l'association de l'ASLM de délocaliser la chorale à l'école pour ne pas chauffer la salle des fêtes (bâtiment énergivore pour une utilisation réduite).

Je profite de cette tribune pour rappeler quelques règles de vie en collectivité. Depuis quelques temps nous observons des incivilités de plus en plus récurrentes. Début novembre, les agents municipaux ont installé des arbustes pour embellir l'entrée du village venant de Vernon. Deux jours plus tard, il a été constaté le vol de cinq cyprès. Des dépôts sauvages sur plusieurs sites de la commune deviennent systématiques.

Je demande également aux parents d'être vigilants et de rappeler certaines règles (de savoir vivre et de respect de l'espace public) aux enfants. Depuis l'ouverture du jardin de la Huppe, nous avons déjà identifié certaines incivilités (grimpe sur le grillage ou sur le panier de basket, dépôt de bouteilles d'eau hors des poubelles, utilisation du robinet d'eau extérieur sans l'éteindre, escalade sur la structure du terrain multisport, scooter sur le tourniquet, trois enfants sur la tyrolienne...).

Cet espace, apprécié par beaucoup de Messassiennes et Messassiens, et que beaucoup de communes nous envient, doit être respecté. Je serai intransigeant sur sa bonne utilisation. Dans le cas contraire, nous serons contraints de fermer le terrain multisport aux personnes extérieures, seuls les enfants de l'école auraient l'utilisation exclusive du terrain.

Depuis la crise sanitaire, nous vivons dans un monde bouleversé. Nous constatons vous comme moi une prochaine crise économique et une crise sociale notamment liée à des problématiques de pouvoir d'achat. Toutes ces incivilités que je viens d'énoncer ci-dessus engendrent des coûts supplémentaires pour la commune. Nous dépensons de l'argent pour des minorités qui ne respectent aucune règle de civilités et dont vous êtes également financeurs par vos impôts.

Conformément à nos engagements, la municipalité a décidé de se doter pour l'année 2023 d'un budget participatif et d'y consacrer une enveloppe de 2 000 €. Ce dispositif permettra aux habitants de proposer, puis de choisir des projets d'intérêt général pour la commune. Il s'agit ainsi d'impliquer concrètement les administrés dans les processus de décision. Les dépenses financées dans ce cadre seront des dépenses d'investissement et/ou des dépenses de fonctionnement (achat de matériels, travaux d'aménagement, évènementiel).

Toute personne habitant à Messas, âgée de plus de 15 ans, pourra participer. Les projets collectifs, émanant d'un groupe (amis, voisins, famille), sont également admis

En début d'année, vous trouverez le cadre de participation ainsi que le document pour déposer un projet avant le 28 février 2023. N'hésitez pas à proposer vos idées, vos projets !

J'appelle à votre vigilance face aux faux vendeurs qui peuvent circuler sur le territoire. Vous ne devez jamais ouvrir et faire rentrer une personne qui ne s'est pas présentée au préalable en mairie. Il est attribué un document officiel de la mairie pour pouvoir divaguer dans le village. Sans cette présentation, n'ouvrez pas.

Pour terminer, je vous invite toutes et tous le 20 janvier 2023 à 19h à la salle des fêtes de Messas pour partager ensemble un moment de convivialité et pour vous présenter les projets à venir.

Je vous souhaite à toutes et à tous, ainsi qu'à vos familles, de bonnes fêtes de fin d'année qui vous permettront, je l'espère, de vous ressourcer en famille et avec vos amis pour des instants si prisés et protégés que sont les fêtes de Noël.

Bien fidèlement

**Grégory GONET**  
Maire



